



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 303 - OCTOBRE 2014**

# SOMMAIRE

## **59\_Préfecture du Nord**

### **Secrétariat général**

Arrêté N °2014294-0006 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Lucette LASSERRE, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord .....	1
---	---

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute- Normandie et de Picardie**

### **Maison d'arrêt de Dunkerque**

Arrêté N °2014294-0005 - Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 15 novembre 2011 portant création et composition du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Dunkerque .....	6
--	---

## **R\_A R S\_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais**

Arrêté N °2014294-0007 - Arrêté portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer les services de garde et d'urgence (Réquisition du 23 octobre au 27 octobre 2014) .....	10
Arrêté N °2014294-0008 - Arrêté portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer les services de garde et d'urgence (Réquisition du 27 octobre au 3 novembre 2014) .....	14





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2014294-0006**

**signé par  
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

**le 21 Octobre 2014**

**59\_Präfecture du Nord  
Secrétariat général  
DIPP- Direction des Politiques publiques**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Lucette LASSERRE, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Secrétariat général  
de la préfecture du  
Nord

Direction des Politiques  
Publiques

Bureau des Affaires  
Départementales et du  
Suivi de l'Action de  
l'État

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Mme Lucette LASSERRE,  
directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord**

LE PRÉFET DE LA RÉGION NORD - PAS-DE-CALAIS  
PRÉFET DU NORD  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- Vu le règlement (CE) n°300/2008 du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2008 relatif à l'instauration de règles communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile et abrogeant le règlement (CE) n°2320/2002,
- Vu le règlement (UE) n° 185/2010 du 4 mars 2010 fixant des mesures détaillées pour la mise en œuvre des normes de base communes dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile,
- Vu la décision (CE) n°774/2010 du Conseil prise en application du règlement 185/2010, consolidée modifiée,
- Vu le code de l'aviation civile, en particulier ses articles R.213-1.2, R.213-1.3, R.213-1.4, R.213-1.5, R.213-2-1, R.213-3 à R.213-6, R.213-10, R.213-13, R.213-14, R.216.4, R.243-1, R.321-3 à R.321-5, D.131-1 à D.131-10, D.213-1 à D.213-1.12, D.213-1.14 à D.213-1.24, D.232-4, D.233-4, D.242-7, D.242-8 et D.242-9,
- Vu le code des transports, en particulier ses articles L.6323, L.6326-1, L.6231-1, L.6332-2 à L.6332-4, L.6341-2, L.6342-1, L.6342-2, L.6342-3, L.6343-1 et L.6342-2,
- Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,

- Vu le décret n° 2001-26 du 9 janvier 2001 modifiant le code de l'aviation civile (3<sup>ème</sup> partie) et relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes,
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié en particulier par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- Vu le décret n° 2007-432 du 25 mars 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie sur les aérodromes de Mayotte, des Îles Wallis et Futuna, de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie, ainsi qu'à la prévention du péril animalier sur les aérodromes,
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
- Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile,
- Vu le décret n°2012-832 du 29 juin 2012 relatif à la sûreté de l'aviation civile et transférant la compétence de certains agréments en matière de sûreté au ministre chargé de l'aviation civile,
- Vu le décret n°2012-1495 du 27 décembre 2012 relatif aux constructions ou installations nécessaires à la conduite de travaux dans une zone grevée de servitudes aéronautiques,
- Vu le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord,
- Vu l'arrêté du 18 janvier 2007 relatif aux normes techniques applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes,
- Vu l'arrêté du 10 avril 2007 relatif à la prévention du péril animalier sur les aérodromes,
- Vu l'arrêté du 03 décembre 2010 relatif aux mesures de sûreté du fret aérien,
- Vu l'arrêté du 19 décembre 2008 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile,
- Vu l'arrêté préfectoral du 19 août 2014 portant délégation de signature à Mme Geneviève MOLINIER, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord par intérim
- Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2014 portant délégation de signature à M. Gilles BARSACQ, secrétaire Général de la préfecture du Nord,
- Vu la décision NOR :DEVA 1421928S du 1<sup>er</sup> septembre 2014 nommant Mme Lucette LASSERRE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord,
- Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Mme Lucette LASSERRE, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions :

- 1) les décisions de rétention d'aéronef français ou étranger qui ne remplit pas les conditions prévues par le code des transports et par le livre 1<sup>er</sup> du code de l'aviation civile pour se livrer à la circulation aérienne ou dont le pilote a commis une infraction au sens de ces codes, prises en application des dispositions des articles L.6231-1 et L.6231-2 du code des transports ;

- 2) - les décisions prescrivant le balisage de jour et de nuit ou le balisage de jour ou de nuit de tous les obstacles jugés dangereux pour la navigation aérienne.  
- les décisions prescrivant l'établissement de dispositifs visuels ou radioélectriques d'aides à la navigation aérienne.  
- les décisions de suppression ou de modification de tout dispositif visuel autre qu'un dispositif de balisage maritime ou de signalisation ferroviaire ou routière, de nature à créer une confusion avec les aides visuelles à la navigation aérienne ;
- 3) les autorisations au créateur d'un aérodrome privé ou à usage restreint d'équiper celui-ci d'aides lumineuses ou radioélectriques à la navigation aérienne ou de tous autres dispositifs de télécommunications aéronautiques, prises en application des dispositions des articles D.233-2 et D.233-4 du code de l'aviation civile ;
- 4) les décisions d'agrément, de suspension ou de retrait d'agrément d'organisme de services d'assistance en escale sur les aérodromes, prises en application des articles L. 6326-1 du code des transports et R.216-14 du code de l'aviation civile ;
- 5) les décisions de délivrance, de refus, de suspension et de retrait de l'agrément de sûreté des exploitants d'aérodromes, prises en application des dispositions de l'article R.213-2-1 du code de l'aviation civile ;
- 6) la délivrance des titres d'accès à la zone réservée des aérodromes pour les agents de l'État, conformément aux dispositions des articles R.213-3-2 et suivants du code de l'aviation civile ;
- 7) les décisions de validation des acquis, d'octroi, de retrait, ou de suspension des agréments des personnels chargés du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie, prises en application de l'article D.213-1-6 du code de l'aviation civile ;
- 8) les documents relatifs au contrôle du respect des dispositions applicables au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie par les exploitants d'aérodromes ou les organismes auxquels ils ont confié le service, ainsi que ceux relatifs au contrôle du respect des dispositions relatives à la mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre le péril animalier par les exploitants d'aérodromes, en application des articles D.213-1-10, D.213-1-12 et D.213-1-23 du code de l'aviation civile ;
- 9) les documents relatifs à l'organisation de l'examen théorique de présélection du responsable du service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes, conformément à l'arrêté du 18 janvier 2007 susvisé ;
- 10) les dérogations aux hauteurs minimales de vol imposées par la réglementation, en dehors du survol des villes et autres agglomérations, ou des rassemblements de personnes ou d'animaux en plein air, ou le survol de certaines installations ou établissements, prises en application des dispositions du règlement de la circulation aérienne ;
- 11) les autorisations, dans les zones grevées de servitudes aéronautiques, d'installations et équipements concourant à la sécurité de la navigation aérienne et du transport aérien public, ainsi que d'installations nécessaires à la conduite des travaux pour une durée limitée, prises en application des articles D.242-8 et D.242-9 du code de l'aviation civile ;
- 12) les documents de saisine de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) des demandes d'avis concernant l'exploitation de fichiers informatisés.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'indisponibilité de Mme Lucette LASSERRE, délégation est consentie aux agents suivants, placés sous son autorité dans les limites de leurs attributions, à l'effet de signer les actes ou décisions prévues à l'article 1<sup>er</sup> :

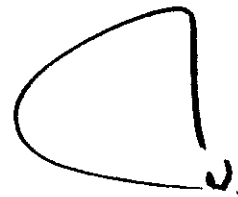
- Mme Geneviève MOLINIER, Ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, pour les 1 à 12 inclus ;
- M. Stéphane CORCOS, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, pour les § 1 à 12 inclus ;
- M. Jean-Claude CAYE, Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1 à 12 inclus ;
- M. Régis LOURME, Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1, 2, 3, 5, 6, 10 et 11 ;

- M. Maxime LECLERE, Ingénieur des mines, pour les § 1 à 12 inclus ;
- M. Bruno COMMARMOND, Ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- Mme Isabelle RAULET, Assistante d'administration de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- Mme Flore GERMACK, Technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- M. Ludovic AHADJI, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 5 et 6 ;
- M. Thomas LÉVECQUE, Ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour le § 1 ;
- M. Didier VILLARET, Ingénieur des travaux publics de l'État, pour les § 2, 3, 7, 8 et 9 ;
- M. Michel EL MAARI, Attaché principal d'administration de l'aviation civile, pour les § 2, 4 et 11 ;
- M. Eric FAVAREL, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 2 et 11 ;
- M. Philippe GRANIER, Assistant d'administration de l'aviation civile, pour le § 4 ;
- M. Franck BOUNIOL, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour les § 1 et 10 ;
- M. Daniel COPY, Technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile, pour le § 3 ;
- M. Jean-Claude GOUHOT, Ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, pour le § 6.

**Article 3** : L'arrêté préfectoral du 19 août 2014 susvisé est abrogé.

**Article 4** : Le secrétaire général de la préfecture du Nord et la directrice de la sécurité de l'aviation civile Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Lille, le 21 OCT. 2014



Jean-François CORDET





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2014294-0005**

**signé par  
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

**le 21 Octobre 2014**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires du Nord - Pas- de- Calais, de Haute-  
Normandie et de Picardie  
Maison d'arrêt de Dunkerque**

Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 15 novembre 2011 portant création et composition du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Dunkerque



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

Direction  
interrégionale des  
services pénitentiaires

Maison d'arrêt de  
DUNKERQUE

**Arrêté préfectoral modifiant l'arrêté du 15 novembre 2011 portant création et composition  
du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Dunkerque**

**Le Préfet de la région Nord Pas-de-Calais,  
Préfet du Nord,  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code de procédure pénale, et notamment ses articles D.234 à D.238 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment le chapitre II de son titre II ;

Vu la loi n° 2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire, et notamment son article 5 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment son article 57 ;

Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2010-1635 du 23 décembre 2010 portant application de la loi pénitentiaire et modifiant le code de procédure pénale ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord - Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2011 portant création et composition du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Dunkerque ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord et du sous-préfet de Dunkerque ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** – L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2011 portant création et composition du conseil d'évaluation de la maison d'arrêt de Dunkerque est modifié de la manière suivante :

« Le conseil d'évaluation de la maison de Dunkerque est composé comme suit :

- le Préfet du département ou son représentant, Président,
- le Président du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque, Vice-Président,
- le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Dunkerque, Vice-Président,
- le Président du conseil général ou son représentant,
- le Président du conseil régional ou son représentant,
- le Maire de Dunkerque ou son représentant,
- le Président et le procureur de la République des juridictions, autres que celles du tribunal de grande instance de Dunkerque, compétents pour traiter des situations des justiciables pris en charge par l'établissement,
- le Juge de l'application des peines du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque ou son représentant,
- le Doyen des juges d'instruction du Tribunal de Grande Instance de Dunkerque,
- l'Inspecteur d'académie ou son représentant,
- le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant,
- le commandant du groupement de gendarmerie du département ou son représentant,
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- le bâtonnier de l'ordre des avocats du tribunal de grande instance de Dunkerque ou son représentant,

Sont, en outre, nommés pour une période de 2 ans renouvelable :

- au titre des associations intervenant dans l'établissement et représentants des visiteurs de prison :
  - Melle Delphine LAGACHE, présidente de la délégation locale de la Croix Rouge,
  - Mme Jeanne BECQUET, présidente de l'association sportive et éducative d'aide aux détenus,
  - Mme LECOMTE, représentant le Groupe Pascal,
  - Mme Emmanuelle LANGLAIS, représentant l'association Michel,
- au titre des aumôniers agréés de chaque culte intervenant dans l'établissement :
  - M. Bruno COURTOIS, vicaire épiscopal,
  - M. Paul ROUCOU, aumônier catholique,
  - M. Bahssine SAAIDI, aumônier musulman,

Le Premier Président et le Procureur Général près la cour d'appel de Douai, ou leurs représentants, peuvent participer aux réunions du conseil d'évaluation.

Assistent également aux travaux du conseil d'évaluation, le directeur de l'établissement pénitentiaire, le directeur départemental du service pénitentiaire d'insertion et de probation, le directeur interrégional des services pénitentiaires et, le cas échéant, le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse ou leurs représentants »

**Article 2** - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2011 susmentionné demeurent inchangées.

**Article 3** - Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le sous-préfet de Dunkerque, le directeur de l'établissement et le directeur interrégional des services pénitentiaires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'ensemble des intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 OCT. 2014



Jean-François CORDET



PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2014294-0007**

**signé par  
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

**le 21 Octobre 2014**

**R\_A R S\_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais**

Arrêté portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer les services de garde et d'urgence (Réquisition du 23 octobre au 27 octobre 2014)



PRÉFET DU NORD

Agence Régionale de Santé  
Direction de l'Offre de Soins  
Département 1er recours  
et continuité des soins

**ARRETE**  
**portant réquisition d'officines de pharmacie**  
**pour assurer les services de garde et d'urgence**

LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS,  
PREFET DU NORD  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L. 5125-22 et R. 4235-49 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2215-1 alinéa 4° ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;
- VU le courrier du directeur général de l'agence régionale de santé du 25 septembre 2014 et le message de l'agence régionale de santé du 20 octobre 2014 proposant la réquisition des pharmacies ;

CONSIDERANT

- Que l'article L. 5125-22 du Code de la Santé Publique dispose que « Toutes les officines de la zone (...) sont tenues de participer à ces services (...) » ;
- Que l'article R 4235-49 du Code de la Santé Publique dispose que « les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence prévus à l'article L 5125-22 (... et que) les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service » ;
- Que l'article L 2215-1 alinéa 4° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « En cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le Préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci

peut, par arrêté motivé, pour toutes les communes du département ou plusieurs, ou une seule d'entre elles, réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile jusqu'à ce que l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ou que les conditions de son maintien soient assurées. » ;

- Que les organisations syndicales des pharmaciens d'officines ont lancé un appel à cesser la participation aux tours de garde et d'urgence organisés par les organisations représentatives de la profession à compter du 25 septembre 2014 ;
- Que la suspension des services de garde et d'urgence des pharmaciens remet en cause la permanence des soins dans son ensemble et compromet, de ce fait, la sécurité sanitaire de la population du département ;
- Que la situation revêt un caractère d'urgence dans le département du Nord ;
- Qu'il convient donc, en l'absence d'autre moyen disponible relevant du service public pour assurer ce service, d'assurer la permanence des soins sur le département dans l'intérêt de la population concernée, par le biais de la réquisition.

Sur proposition du directeur général de l'Agence régionale de santé ;

### ARRETE

ARTICLE 1 : Les officines de pharmacie mentionnées dans le tableau annexé au présent arrêté sont réquisitionnées afin d'assurer pour le secteur géographique indiqué, aux dates et périodes précisées, le service de garde et d'urgence pharmaceutique.

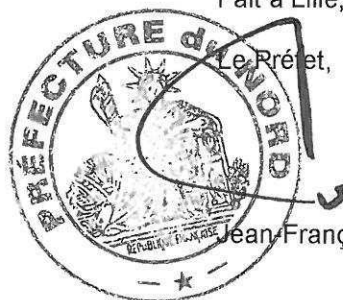
ARTICLE 2 : Les pharmaciens titulaires de ces officines sont chargés de l'exécution de cet arrêté, c'est-à-dire sont responsables de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

ARTICLE 3 : La présente réquisition court du 23 octobre 2014 au 27 octobre 2014, et prendra fin dès la levée par les organisations syndicales représentatives des pharmaciens d'officine, de la grève des tours de garde.

ARTICLE 4 : Selon les dispositions de l'article R421 du Code de Justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de cabinet du préfet du Nord, le directeur de la sécurité publique départementale du Nord, le colonel commandant du groupement de gendarmerie départementale du Nord et le directeur général de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des personnes dont les services sont requis et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 octobre 2014



Le Préfet,

Jean-François CORDET

Annexe de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence sur le département du Nord

Jour	Date	Période	Secteur	Pharmacie	Adresse	Commune
JEUDI	23/10/2014	NOCTURNE	Dunkerque	Sainte-Germaine (PATIN)	212 rue Jules Guesde	COUDEKERQUE-BRANCHE
SAMEDI	25/10/2014	NOCTURNE	Valenciennes-Marly	des Florales	2 rue des Jacynthes	MARLY
DIMANCHE	26/10/2014	DIURNE	Valenciennes-Marly	des Florales	2 rue des Jacynthes	MARLY
DIMANCHE	26/10/2014	NOCTURNE	Valenciennes-Marly	des Florales	2 rue des Jacynthes	MARLY
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	Valenciennes-Marly	des Florales	2 rue des Jacynthes	MARLY





PREFET DU NORD

## **Arrêté n °2014294-0008**

**signé par  
Jean- François CORDET, préfet du Nord**

**le 21 Octobre 2014**

**R\_A R S\_Agence régionale de santé Nord- Pas- de- Calais**

Arrêté portant réquisition d'officines de pharmacie pour assurer les services de garde et d'urgence (Réquisition du 27 octobre au 3 novembre 2014)



PRÉFET DU NORD

Agence Régionale de Santé  
Direction de l'Offre de Soins  
Département 1er recours  
et continuité des soins

**ARRETE**  
**portant réquisition d'officines de pharmacie**  
**pour assurer les services de garde et d'urgence**

LE PREFET DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS,  
PREFET DU NORD  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L. 5125-22 et R. 4235-49 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2215-1 alinéa 4° ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 31 juillet 2014 nommant M. Jean-François CORDET, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé (ARS) ;
- VU le courrier du directeur général de l'agence régionale de santé du 25 septembre 2014 et le message de l'agence régionale de santé du 20 octobre 2014 proposant la réquisition des pharmacies ;

CONSIDERANT

- Que l'article L. 5125-22 du Code de la Santé Publique dispose que « Toutes les officines de la zone (...) sont tenues de participer à ces services (...) » ;
- Que l'article R 4235-49 du Code de la Santé Publique dispose que « les pharmaciens sont tenus de participer aux services de garde et d'urgence prévus à l'article L 5125-22 (... et que) les pharmaciens titulaires veillent à ce que leur officine satisfasse aux obligations imposées par ce service » ;
- Que l'article L 2215-1 alinéa 4° du Code Général des Collectivités Territoriales dispose : « En cas d'urgence, lorsque l'atteinte constatée ou prévisible au bon ordre, à la salubrité, à la tranquillité et à la sécurité publiques l'exige et que les moyens dont dispose le Préfet ne permettent plus de poursuivre les objectifs pour lesquels il détient des pouvoirs de police, celui-ci

peut, par arrêté motivé, pour toutes les communes du département ou plusieurs, ou une seule d'entre elles, réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile jusqu'à ce que l'atteinte à l'ordre public ait pris fin ou que les conditions de son maintien soient assurées. » ;

- Que les organisations syndicales des pharmaciens d'officines ont lancé un appel à cesser la participation aux tours de garde et d'urgence organisés par les organisations représentatives de la profession à compter du 25 septembre 2014 ;
- Que la suspension des services de garde et d'urgence des pharmaciens remet en cause la permanence des soins dans son ensemble et compromet, de ce fait, la sécurité sanitaire de la population du département ;
- Que la situation revêt un caractère d'urgence dans le département du Nord ;
- Qu'il convient donc, en l'absence d'autre moyen disponible relevant du service public pour assurer ce service, d'assurer la permanence des soins sur le département dans l'intérêt de la population concernée, par le biais de la réquisition.

Sur proposition du directeur général de l'Agence régionale de santé ;

#### ARRETE

ARTICLE 1 : Les officines de pharmacie mentionnées dans le tableau annexé au présent arrêté sont réquisitionnées afin d'assurer pour le secteur géographique indiqué, aux dates et périodes précisées, le service de garde et d'urgence pharmaceutique.

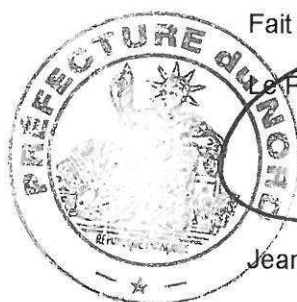
ARTICLE 2 : Les pharmaciens titulaires de ces officines sont chargés de l'exécution de cet arrêté, c'est-à-dire sont responsables de l'organisation de la continuité du fonctionnement de leur officine pendant la période de réquisition.

ARTICLE 3 : La présente réquisition court du 27 octobre 2014 au 3 novembre 2014, et prendra fin dès la levée par les organisations syndicales représentatives des pharmaciens d'officine, de la grève des tours de garde.

ARTICLE 4 : Selon les dispositions de l'article R421 du Code de Justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE dans un délai de deux mois courant à compter de la notification de celui-ci.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de la préfecture du Nord, le directeur de cabinet du préfet du Nord, le directeur de la sécurité publique départementale du Nord, le colonel commandant du groupement de gendarmerie départementale du Nord et le directeur général de l'agence régionale de santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacune des personnes dont les services sont requis et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 21 octobre 2014

Préfet,  
Jean-François CORDET

Annexe de l'arrêté préfectoral du 21 octobre 2014 portant réquisition d'offices de pharmacie pour assurer un service de garde et d'urgence sur le département du Nord

Jour	Date	Période	Secteur	Pharmacie	Adresse	Commune
LUNDI	27/10/2014	SOIREE	ARMEN TIERES	DEMARLE	82-84 rue Victor Hugo	HOUPLINES
LUNDI	27/10/2014	SOIREE	BAILLEUL	BARBRY	58 rue de Lille	BAILLEUL
LUNDI	27/10/2014	SOIREE	ESCAUDAIN	de l'Ostrevant	9 bis rue Victor Hugo	MARQUETTE-EN-OSTREVANT
LUNDI	27/10/2014	SOIREE	ROUBAIX SUD	du Parc	Avenue Jussieu - Résidence du Parc	CROIX
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	ARLEUX-MARQUION	LEROY	48 route de Cambrai	CANTIN
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	ARMEN TIERES	DEMARLE	82-84 rue Victor Hugo	HOUPLINES
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	AVESNES-SOLRE	DELSAUT-FARCE	70 rue Jean Fostier	ETROEUNGT
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	BAILLEUL	PENNEL	67 rue d'Estaires	VIEUX-BERQUIN
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	BAVAY	de l'Hôtel de Ville	50 rue du Maréchal Foch	LE QUESNOY
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	PETIT	50 rue berthelot	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	BOIS BLANC-LOMME-LAMBERSART	GOSSELIN	79 avenue Pottier	LAMBERSART
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	BRAY-DUNES	BONTE	149 rue Nationale	GHYVELDE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	CAMBRAI	de l'Épinette	264 rue Jean Jaurès	ESCAUDOEUVRÉS
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	CAUDRY VILLE	Caudrésienne	33 rue Léon Gambetta	CAUDRY
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	CONDE	LAHAYE	15 place Henri Barbusse	FRESNES-SUR-ESCAUT
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	des Glacis	104 avenue de la Libération	DUNKERQUE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	de l'Europe	90 rue de Cahors	DUNKERQUE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	THEVELIN	249 rue de la République	SAINT-POL-SUR-MER
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	ESCAUDAIN	de l'Ostrevant	9 bis rue Victor Hugo	MARQUETTE-EN-OSTREVANT
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	DELIASSUS	55 rue du Général De Gaulle	ESTAIRES
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	FLANDRE INTERIEURE	DECLERCK	31 place Saint-Pierre	STEENVOORDE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	FONTAINE	MARCUS	4 rue du Général Leclerc	VILLERS-OUTREAU
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	FOURMIES	de la Marlière	39 rue des Troènes	FOURMIES
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	GRAVELINES	DUCCROOQ	8 rue Georges Pompidou	GRAVELINES
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	HAZEBROUCK	de la Grand Place	54 place du Général de Gaulle	HAZEBROUCK
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	HONDSCHOOTE	VANCAPPEL	17 rue Lamartine	HONDSCHOOTE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	IWUY	PLOTIN	16 rue Sadi Carnot	AVESNES-LES-AUBERT
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	JEUMONT	du Pont Noir	2 rue d'Erquelines	JEUMONT
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	LE CATEAU	HERLEM	21 Grand'Rue	SAINT-SOUPLET
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	LENS 5 - CARVIN	WALLET	1 rue Léon Blum	THUMERIES
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	LILLE-FIVES-HELLEMMES-MONS	VERDONCK	209 rue Roger Salengro	HELLEMMES-LILLE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	LILLE INTRA MUROS	VAUBAN	167 rue Colbert	LILLE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	LILLE SUD	de la Fontaine	1 rue Carnot	FACHES-THUMESNIL
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	MARCO-EN-BAROEUL	de l'Hippodrome	125 boulevard Georges Clémenceau	MARCO-EN-BAROEUL
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	MAUBEUGE	MASCAUT	7 place du Général de Gaulle	LOUVROIL
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	QUAROUBLE	HAELEWYN	173 rue Jean Mermoz	QUAROUBLE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	ROUBAIX	de Paris	1 Boulevard du Général de Gaulle	ROUBAIX
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPE	du Cheval Blanc	6 rue Jean Jaurès	HOUPLIN-ANCOISNE
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	SAIN AMAND	de l'Amandinois	68 rue d'Orchies	SAIN AMAND-LES-EAUX
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	TOURCOING	du Boulevard	102 rue Achille Testelin	TOURCOING
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - VILLE	TELLIEZ	15 rue Marcelin Berthelot	VALENCIENNES
LUNDI	27/10/2014	NOCTURNE	VILLENEUVE D'ASCQ	RANDOUX	74 rue du Général Leclercq	VILLENEUVE D'ASCQ
MARDI	28/10/2014	SOIREE	ARMEN TIERES	BENOIT	166 route Nationale	LA CHAPELLE D'ARMEN TIERES
MARDI	28/10/2014	SOIREE	BAILLEUL	BARBRY	58 rue de Lille	BAILLEUL
MARDI	28/10/2014	SOIREE	ROUBAIX SUD	du Parc	Avenue Jussieu - Résidence du Parc	CROIX
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	ARMEN TIERES	BENOIT	166 route Nationale	LA CHAPELLE D'ARMEN TIERES
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	AVESNES-SOLRE	DELSAUT-FARCE	70 rue Jean Fostier	ETROEUNGT
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	BAILLEUL	FLAMENT	39 route Nationale	METEREN
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	BAVAY	de la Longueville	2 bis rue de Bavay	LA LONGUEVILLE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	BRAY-DUNES	BONTE	149 rue Nationale	GHYVELDE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	CAUDRY VILLE	Centrale	24 place du Général de Gaulle	CAUDRY
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	DENAIN	WANDJI	589 rue Arthur Brunet	DENAIN
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	DEVOS	5 rue Amiral RONARCH	DUNKERQUE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	MIQUET	25 place de la Libération	MERVILLE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	FLANDRE INTERIEURE	VALOIS	23 Grand Place	ESQUELBEQ
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	FOURMIES	JAGIELSKI	18 rue Roland Rouleau	GLAGEON
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	GRAVELINES	DELHAYE et DELANNOY	34 rue Georges Pompidou	LOON PLAGE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	HAZEBROUCK	BECK	10 rue de Saint-Omer	HAZEBROUCK
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	HONDSCHOOTE	VANCAPPEL	17 rue Lamartine	HONDSCHOOTE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	IWUY	PLOTIN	16 rue Sadi Carnot	AVESNES-LES-AUBERT
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	LE CATEAU	D'HAUSSY	7 rue Célestin Deloge	HAUSSY
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	LILLE-FIVES-HELLEMMES-MONS	de la Renaissance	63 rue de Fiers	LILLE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	LILLE SUD	de l'Heurtebise	195 rue Sadi Carnot	HAUBOURDIN
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	MARCO-EN-BAROEUL	WATTEL	106 rue du Général de Gaulle	LA MADELEINE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	QUAROUBLE	HAELEWYN	173 rue Jean Mermoz	QUIEVRECHAIN
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	RONCQ	de la Lys	12 rue Léon Six	BOUSBEQUE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPE	des 4 Saisons	7 rue Jean-Baptiste Colette	ATTICHES
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPE	VASSEUR-SISTRIER	10 rue d'Estaires	LA BASSEE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	SOMAIN	GAUTHIEZ	28 rue Waldeck Rousseau	MONCHECOURT
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	ST AMAND	de l'Amandinois	68 rue d'Orchies	SAIN AMAND-LES-EAUX
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	TEMPLEUVE-ORCHIES	Grande Pharmacie de Coutiches	1583 route Nationale	COUTICHES
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	TOURCOING	BOUCKEHOVE	59 rue de la Croix Rouge	TOURCOING
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - MARLY	COULON-DELPLACE	31 rue des Frères Lumière - CC de la ZAC	SAIN SAULVE
MARDI	28/10/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - VILLE	de l'Europe	24 avenue Albert 1er	VALENCIENNES
MERCREDI	29/10/2014	SOIREE	ARMEN TIERES	du Centre	562 rue d'Armentières	NIEPPE
MERCREDI	29/10/2014	SOIREE	BAILLEUL	BARBRY	58 rue de Lille	BAILLEUL

MERCREDI	29/10/2014	SOIREE	ROUBAIX SUD	du Parc	Avenue Jussieu - Résidence du Parc	CROIX
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	AIRE-SUR-LA-LYS	CHATELAIN	171 rue des Acacias	BLARINGHEM
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	ARMENTIERES	du Centre	562 rue d'Armentières	NIEPPE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	AULNOYE-HAUTMONT	MOREAU	37 rue Maurice Poirette	BACHANT
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	AVESNES-SOLRE	DELSAUT-FARCE	70 rue Jean Fostier	ETROEUNGT
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	BAILLEUL	TRICART	4 Grand Rue	STEENWERCK
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	BAVAY	LECOQC	11 rue de la Gare	BAVAY
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	CARPENTIER HAZARD	1 rue Jules Guesde	LIGNY-EN-CAMBRESIS
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	BOIS BLANC-LOMME-LAMBERSART	LESAGE	864 avenue de Dunkerque	LOMME
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	BRAY-DUNES	BONTE	149 rue Nationale	GHYVELDE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	CAMBRAI	PLATRET	16 rue Saint-Druon	CAMBRAI
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	CAUDRY VILLE	DENOYELLE-FOUQUET	5 rue Négrier	CAUDRY
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	BILLET SOBRIE	28 rue de la Mairie	TETEGHEM
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	EUCHIN	place de l'Eglise	SPYCKER
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	LOOCK	40 rue du général de Gaulle	LA GORGUE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	FLANDRE INTERIEURE	du Reuze	3 Grand Place	CASSEL
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	FOURMIES	Saint-Pierre	17 rue Cousin Corbier	FOURMIES
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	GRAVELINES	DUHAMEL	20 rue Albert 1er	GRAND-FORT-PHILIPPE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	HAZEBROUCK	TABARY-WALLART	3 rue de la Clef	HAZEBROUCK
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	HONDSCHOOTE	VANCAPPEL	17 rue Lamartine	HONDSCHOOTE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	IWUY	PLOTIN	16 rue Sadi Carnot	AVESNES-LES-AUBERT
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	LANDRECIÉS	FOVEZ	19 place Eugène Thomas	ENGLEFONTAINE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	LE CATEAU	de Catillon	3 Grand Place	CATILLON-SUR-SAMBRE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	LENS 2 - HENIN-BEAUMONT	Du Centre	14 rue du Général de Gaulle	AUBY
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	LILLE-FIVES-HELLEMMES-MONS	d'Hellemmes-Lille	224 rue Jacquart	HELLEMMES-LILLE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	MARCO-EN-BAROEUL	MARQUANT	92 rue de Lille	QUESNOY-SUR-DEULE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	MAUBEUGE	du Centre	27 à 31 rue Victor Hugo	FERRIERE-LA-GRANDE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	QUAROUBLE	HAELEWYN	173 rue Jean Mermoz	QUIEVRECHAIN
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	RONCQ	LAUWERIE	2 Grand Place	COMINES
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	ROUBAIX	du Trichon	25 place du Trichon	ROUBAIX
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPEES	d'Allennes	41 rue du Général de Gaulle	ALLENES-LES-MARAIS
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	SOMAIN	JACQ MARION	34 rue Jean Jaurès	HORNAING
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	SAIN AMAND	de l'Amandinois	68 rue d'Orchies	SAIN AMAND-LES-EAUX
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	TEMPLEUVE-ORCHIES	du Tilleul	1099 rue de Lille	SAINGHIN-EN-MELANTOIS
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - MARLY	COULON-DELPLACE	21 rue des Frères Lumière - CC de la ZAC	SAIN SAULVE
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - VILLE	de l'Europe	24 avenue Albert 1er	VALENCIENNES
MERCREDI	29/10/2014	NOCTURNE	VILLENEUVE D'ASCQ	du Soleil	18 rue Jules Guesde	VILLENEUVE D'ASCQ
JEUDI	30/10/2014	SOIREE	ARMENTIERES	MOTTE BOUTON	22 rue de Dunkerque	ARMENTIERES
JEUDI	30/10/2014	SOIREE	BAILLEUL	BARBRY	58 rue de Lille	BAILLEUL
JEUDI	30/10/2014	SOIREE	ESCAUDAIN	Centrale	12 place Gambetta	ESCAUDAIN
JEUDI	30/10/2014	SOIREE	ROUBAIX SUD	du Parc	Avenue Jussieu - Résidence du Parc	CROIX
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	ARLEUX-MARQUION	MONIER	1 rue Calmette	AUBIGNY-AU-BAC
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	ARMENTIERES	MOTTE BOUTON	22 rue de Dunkerque	ARMENTIERES
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	AULNOYE-HAUTMONT	CARLIER	40 rue Sainte Anne	HAUTMONT
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	AVESNES-SOLRE	DELSAUT-FARCE	70 rue Jean Fostier	ETROEUNGT
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	BAILLEUL	des Monts	91 rue de Bailleul	BOESCHEPE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	BAVAY	du Centre	10 rue Casimir Fournier	LE QUESNOY
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	ENDERLE	19 rue de la République	BERTRY
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	BRAY-DUNES	BONTE	149 rue Nationale	GHYVELDE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	CAMBRAI	DECAUDIN-CHOPIN	20 rue d'Alger	CAMBRAI
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	CAUDRY VILLE	de la Dentelle	92 rue de Saint-Quentin	CAUDRY
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	DOUAI	du Centre	Centre Commercial Les Epis	SIN-LE-NOBLE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	de l'avenue	98 rue A. GEERAERT	DUNKERQUE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	CARTON-BLAREL	25 route de Biernne	CAPPELLE-LA-GRANDE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	LECLERCQ AIT KACI	17 rue de GARNAESTRAETE	GRANDE-SYNTHE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	ESCAUDAIN	Centrale	12 place Gambetta	ESCAUDAIN
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	PICOT	120 rue Jean Mermoz	LA GORGUE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	FLANDRE INTERIEURE	VERSCHAVE	37 Grand Place	CASSEL
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	FOURMIES	des Forges	8 place du Poilu	ANDR
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	GRAVELINES	BECART-VERHAEGHE	31 place du Général de Gaulle	BOURBOURG
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	HAZEBROUCK	LEFEBVRE	37 avenue de la Haute Loge	HAZEBROUCK
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	HONDSCHOOTE	VANCAPPEL	17 rue Lamartine	HONDSCHOOTE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	IWUY	PLOTIN	16 rue Sadi Carnot	AVESNES-LES-AUBERT
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	LE CATEAU	du Musée	15 rue Gambetta	LE CATEAU CAMBRESIS
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	LILLE-FIVES-HELLEMMES-MONS	LEMAHIEU	59 rue Victor Hugo	HELLEMMES-LILLE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	LILLE INTRA MUROS	de la Place Ronde	89 rue Jacquemars Giélee	LILLE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	MARCO-EN-BAROEUL	Saint-Maur	59 avenue Saint-Maur	LA MADELEINE
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	MAUBEUGE	GREVIN	41 ter route de Mons	MAIRIEUX
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	QUAROUBLE	HAELEWYN	173 rue Jean Mermoz	QUIEVRECHAIN
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	RONCQ	Cœur de Ville	52 rue Franklin Roosevelt	MOUVAUX
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	ROUBAIX	Grande Pharmacie de Roubaix	25 rue Pierre de Roubaix	ROUBAIX
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPEES	Burgault	72 rue de Burgault	SECLIN
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPEES	CARRON	89 A rue Pasteur	SALOME
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	SOMAIN	KONIECZKA	71 rue Jean Jaurès	FENAIN
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	SAIN AMAND	de l'Amandinois	68 rue d'Orchies	SAIN AMAND-LES-EAUX
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	TEMPLEUVE-ORCHIES	MAGNEZ-LECOUFFE	30 place du Général de Gaulle	ORCHIES
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	TOURCOING	Miss Cavell	41 rue de la Cloche	TOURCOING
JEUDI	30/10/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - RAISMES	BOUDIER	122 rue Anatole France	ANZIN
VENDREDI	31/10/2014	SOIREE	BAILLEUL	BARBRY	58 rue de Lille	BAILLEUL
VENDREDI	31/10/2014	SOIREE	ESCAUDAIN	ESPOSITO	59 rue Pierard	BOUCHAIN
VENDREDI	31/10/2014	SOIREE	ROUBAIX SUD	du Breucq	161 rue Jean Jaurès	VILLENEUVE D'ASCQ

VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	ARLEUX-MARQUION	MILLARD	18 rue Louis Chantreau	FECHAIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	AULNOYE-HAUTMONT	YIMBOU	74 rue Emile Brasselet	LEVAL
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	AVESNES-SOLRE	GALERNEAU	16 rue Jean Jaurès	SAINS-DU-NORD
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	BAILLEUL	BEHAEGHEL	29 rue de la Blanchisserie	SAINT-JANS-CAPPEL
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	PETIT	50 rue Berthelot	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	BOIS BLANC-LOMME-LAMBERSART	du Parc	11 avenue du Général de Gaulle	LAMBERSART
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	BRAY-DUNES	BONTE	149 rue Nationale	GHYVELDE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	CAUDRY VILLE	de la Basilique	16 place Eugène Fievet	CAUDRY
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	CONDE	MERLIN	145 rue gambetta	VIEUX-CONDE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	DENAIN	LECAT	85 rue Jean Jaurès	HAVELUY
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	DURAND	27 avenue des Bains	DUNKERQUE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	VALENCOUR	Rue de la Ferme	DUNKERQUE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	ESCAUDAIN	ESPOSITO	59 rue Pierard	BOUCHAIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	des 2 Ponts	61 rue du Général de Gaulle	MERVILLE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	FLANDRE INTERIEURE	DECLERCK	31 place Saint-Pierre	STEENVOORDE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	FONTAINE	MARCUS	4 rue du général Leclerc	VILLERS-OUTREAUX
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	FOURMIES	CAPPELIEZ	26 rue Jean Jaurès	FOURMIES
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	GRAVELINES	DECROOQ	8 rue Georges Pompidou	LOON PLAGE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	HAZEBROUCK	de la Creule	Centre Commercial CARREFOUR	HAZEBROUCK
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	HONDSCHOOTE	VANCAPPEL	17 rue Lamartine	HONDSCHOOTE
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	IWUY	PLOTIN	16 rue Sadi Carnot	AVESNES-LES-AUBERT
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	LENS 2 - HENIN-BEAUMONT	DELOFFRE-WATTELET	1 rue Francisco Ferrer	AUBY
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	LILLE-FIVES-HELLEMES-MONS	SIMLER	30 bis rue des Prévoyants	MONS-EN-BAROEUL
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	LILLE SUD	du Grand Ronchin	33 place de la république	RONCHIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	MAUBEUGE	VIETTI PONS	24 avenue de Ferrière	ROUSIES
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	QUAROUBLE	de la Frontière (VEKEMANS)	6 rue des Déportés	CRISPIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	ROUBAIX	DELORY	91 boulevard de Lyon	ROUBAIX
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPES	SUISSA-FAIDHERBE	2 rue du 14 Juillet	SECLIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPES	DESBUISSON	18 rue du Bourg	HERLIES
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	SOMAIN	Pasteur	1 rue Pasteur	SOMAIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	SAINTE AMAND	de l'Amandinois	68 rue d'Orchies	SAINTE-AMAND-LES-EAUX
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	TEMPELVEUVE-ORCHIES	WESTEEL	17 rue Jean Jaurès	ENNEVELIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	TOURCOING	Gambetta	285 boulevard Gambetta	TOURCOING
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - RAISMES	BOUDIER	122 rue Anatole France	ANZIN
VENDREDI	31/10/2014	NOCTURNE	VILLENEUVE D'ASCQ	STEENKESTE	219 boulevard de Valmy	VILLENEUVE D'ASCQ
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	ARMENTIERES	CATTEAU	6 rue Victor Vigneron	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	AVESNES-SOLRE	GALERNEAU	16 rue Jean Jaurès	SAINS-DU-NORD
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	BAILLEUL	LUTTUN-FAGOO	56 rue Dufour	BAILLEUL
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	PETIT	50 rue Berthelot	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	BOIS BLANC-LOMME-LAMBERSART	TURPIN	74 rue du Retour - Place de l'église	PREMESQUES
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	CAMBRAI	GROEBER DUROS	55 allée Saint-Roch	CAMBRAI
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	CONDE	MERLIN	145 rue Gambetta - Centre Cial LIDL	VIEUX-CONDE
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	DENAIN	LECAT-ROBILLARD	85 rue Jean Jaurès	HAVELUY
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	DOUAI	DELVAL POULAIN	10 rue Victor Hugo	WAZIERS
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	DUNKERQUE	DURAND	27 avenue des Bains	DUNKERQUE
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	DUNKERQUE	VALENCOUR	Rue de la Ferme	DUNKERQUE
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	ESCAUDAIN	ESPOSITO	59 rue Pierard	BOUCHAIN
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	des 2 Ponts	61 rue du Général de Gaulle	MERVILLE
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	FLANDRE INTERIEURE	DECLERCK	31 place Saint-Pierre	STEENVOORDE
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	FONTAINE	MARCUS	4 rue du général Leclerc	VILLERS-OUTREAUX
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	FOURMIES	CAPPELIEZ	26 rue Jean Jaurès	FOURMIES
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	GRAVELINES	DECROOQ	8 rue Georges Pompidou	LOON PLAGE
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	HAZEBROUCK	de la Creule	Centre Commercial de la Creule CARREFOUR	HAZEBROUCK
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	HONDSCHOOTE	des Flandres	10 rue Paul Verschaeve	WARHEM
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	IWUY	du Centre	7 rue Foch	IWUY
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	LILLE-FIVES-HELLEMES-MONS	des Sarts	34 rue Jean-Jacques Rousseau	MONS-EN-BAROEUL
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	LILLE SUD	de la Mairie	108 rue du Maréchal Foch	LOOS
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	MARCOQ-EN-BAROEUL	du Parc Saint-Maur	558 rue des Rouges Barres	MARCOQ-EN-BAROEUL
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	MAUBEUGE	CAMBERLYN	230 rue d'Hautmont	MAUBEUGE
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	QUAROUBLE	de la Frontière (VEKEMANS)	6 rue des Déportés	CRISPIN
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	RONCQ	Saint-Jacques	243 boulevard d'Halluin - Centre Cial AUCHAN	RONCQ
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	ROUBAIX SUD	du Breucq	161 rue Jean Jaurès	VILLENEUVE D'ASCQ
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	SECLIN-LES WEPES	SUISSA-FAIDHERBE	2 rue du 14 Juillet	SECLIN
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	SECLIN-LES WEPES	DESBUISSON	18 rue du Bourg	HERLIES
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	SOMAIN	POTHIER	85 avenue du 8 mai 1945	MASNY
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	SAINTE AMAND	de l'Amandinois	68 rue d'Orchies	SAINTE-AMAND-LES-EAUX
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	TEMPELVEUVE-ORCHIES	WESTEEL	17 rue Jean Jaurès	ENNEVELIN
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	TOURCOING	du pont de Neuville	613-615 rue de Gand	TOURCOING
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	VALENCIENNES - RAISMES	BOUDIER-DELAHOUSSE	122 rue Anatole France	ANZIN
SAMEDI	01/11/2014	DIURNE	VILLENEUVE D'ASCQ	V2 - LOOCK	boulevard de VALMY - Centre Cial V2	VILLENEUVE D'ASCQ
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	ARMENTIERES	CATTEAU	6 rue Victor Vigneron	LA CHAPELLE D'ARMENTIERES
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	AVESNES-SOLRE	GALERNEAU	16 rue Jean Jaurès	SAINS-DU-NORD
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	BAILLEUL	LUTTUN-FAGOO	56 rue Dufour	BAILLEUL
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	BAVAY	LECOCQ	11 rue de la Gare	BAVAY
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	PETIT	50 rue Berthelot	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	BOIS BLANC-LOMME-LAMBERSART	TURPIN	74 rue du Retour - Place de l'église	PREMESQUES
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	CAMBRAI	GROEBER DUROS	55 allée Saint-Roch	CAMBRAI
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	CONDE	MERLIN	145 rue Gambetta	VIEUX-CONDE
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	DENAIN	LECAT-ROBILLARD	85 rue Jean Jaurès	HAVELUY
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	DOUAI	DELVAL POULAIN	10 rue Victor Hugo	WAZIERS
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	DURAND	27 avenue des Bains	DUNKERQUE

SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	VALENCOUR	Rue de la Ferme	DUNKERQUE
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	ESCAUDAIN	ESPOSITO	59 rue Pierard	BOUCHAIN
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	des 2 Ponts	61 rue du Général de Gaulle	MERVILLE
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	FLANDRE INTERIEURE	DECLERCK	31 place Saint-Pierre	STEENVOORDE
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	FONTAINE	MARCUS	4 rue du Général Leclerc	VILLERS-OUTREAU
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	FOURMIES	des Forges	8 place du Poilu	ANOR
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	GRAVELINES	DECROOCC	8 rue Georges Pompidou	LOON PLAGE
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	HAZEBROUCK	de la Creule	Centre Commercial de la CREULE - CARREFOUR	HAZEBROUCK
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	HONDSCHOOTE	des Flandres	10 rue Paul Verschaeve	WARHEM
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	IWUY	du Centre	7 rue Foch	IWUY
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	LE CATEAU	VALLEZ	12 rue Charles Seydoux	LE CATEAU CAMBRESIS
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	LILLE-FIVES-HELLEMMES-MONS	des Sarts	34 rue Jean-Jacques Rousseau	MONS-EN-BAROEUL
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	LILLE SUD	de la Mairie	108 rue du Maréchal Foch	LOOS
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	MARCQ-EN-BAROEUL	du Parc Saint-Maur	558 rue des Rouges Barres	MARCQ-EN-BAROEUL
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	MAUBEUGE	CAMBERLYN	230 rue d'Hautmont	MAUBEUGE
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	QUAROUBLE	de la Frontière (VEKEMANS)	6 rue des Déportés	CRSPIN
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	RONCQ	Saint-Jacques	243 boulevard d'Halluin - Centre Cial AUCHAN	RONCQ
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPE	SUISSA-FAIDHERBE	2 rue du 14 Juillet	SECLIN
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPE	DESBUISSON	18 rue du Bourg	HERLIES
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	SOMAIN	POTHIER	85 avenue du 8 mai 1945	MASNY
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	SAINT AMAND	COUSEIN BACQUAERT	28 rue du Haut Pont	SAINT-AMAND-LES-EAUX
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	TEMPLEUVE-ORCHIES	WESTEEL	17 rue Jean Jaurès	ENNEVELIN
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	TOURCOING	du Pont de Neuville	613-615 rue de Gand	TOURCOING
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - MARLY	PRESELLOISE	16 rue Boussebart	PRESEAU
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - VILLE	de la Fontaine	10 rue de Paris	VALENCIENNES
SAMEDI	01/11/2014	NOCTURNE	VILLENEUVE D'ASCQ	V2 - LOOCK	boulevard de VALMY - Centre Cial V2	VILLENEUVE D'ASCQ
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	ARMENTIERES	de la Grande Rue	117 rue Victor Hugo	HOUPLINES
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	AVESNES-SOLRE	GALERNEAU	16 rue Jean Jaurès	SAINS-DU-NORD
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	BAILLEUL	LUTTUN-FAGGO	56 rue Dufour	BAILLEUL
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	BAVAY	LECOCQ	11 rue de la Gare	BAVAY
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	PETIT	50 rue Berthelot	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	BOIS BLANC-LOMME-LAMBERSART	TERNAUX	22 rue de l'Eglise	LOMPRET
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	CAMBRAI	Saint-Paul	353 avenue de Paris	CAMBRAI
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	CONDE	LEROY SAUTIERE	11 rue Jean Jaurès	ESCAUTPONT
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	DOUAI	Saint-Albin	27 rue d'Ocre	DOUAI
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	DUNKERQUE	ZELNIO	575 avenue Louis Herbeau	DUNKERQUE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	DUNKERQUE	FORNET	6 rue G. Péri	COUDEKERQUE-BRANCHE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	DUNKERQUE	M'FOUNGOULIE	193 rue de la République	SAINT-POL-SUR-MER
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	ESCAUDAIN	ESPOSITO	59 rue Pierard	BOUCHAIN
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	du Beffroi	55 place de la Libération	MERVILLE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	FOURMIES	des Forges	8 place du Poilu	ANOR
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	GRAVELINES	ROMMENS	70 avenue Léon Jouhaux	GRAVELINES
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	HAZEBROUCK	CUVELLIER	rue de Merville - CC LECLERC	HAZEBROUCK
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	HONDSCHOOTE	des Flandres	10 rue Paul Verschaeve	WARHEM
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	IWUY	du Centre	7 rue Foch	IWUY
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	LILLE-FIVES-HELLEMMES-MONS	BENSOUDA	5 avenue René Coty	MONS-EN-BAROEUL
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	LILLE INTRA MUROS	du Marché	364 rue Léon Gambetta	LILLE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	LILLE INTRA MUROS	de Moulins	11 rue Froissart	LILLE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	LILLE SUD	LAVILLE	21 place Delecroix	TEMPLEMARS
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	MARCQ-EN-BAROEUL	du belvédère	42 rue du Général Leclerc	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	MAUBEUGE	HAUET-LONGA	103 route de Mons	MAUBEUGE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	QUAROUBLE	de la Frontière (VEKEMANS)	6 rue des Déportés	CRSPIN
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	RONCQ	HORLACH	25 rue Gabriel Péri	HALLUIN
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	ROUBAIX NORD	Saint-Charles	2 rue Charles Castermant	WATTRELOS
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	SECLIN-LES WEPPE	des 4 Saisons	7 rue Jean-Baptiste Colette	ATTICHES
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	SECLIN-LES WEPPE	des Augustins	40 rue du général Leclerc	LA BASSEE
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	SOMAIN	HONVAULT	48 rue des Sarts	RIEULAY
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	SAINT AMAND	COUSEIN BACQUAERT	28 rue du Haut Pont	SAINT-AMAND-LES-EAUX
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	TEMPLEUVE-ORCHIES	DELOBELLE	12 rue de l'Eglise	ORCHIES
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	TOURCOING	du Pont de Neuville	613-615 rue de Gand	TOURCOING
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	VALENCIENNES - MARLY	Préselloise	16 rue Boussebart	PRESEAU
DIMANCHE	02/11/2014	DIURNE	VALENCIENNES - VILLE	de la Fontaine	10 rue de Paris	VALENCIENNES
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	ARMENTIERES	de la Grande Rue	117 rue Victor Hugo	HOUPLINES
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	AVESNES-SOLRE	GALERNEAU	16 rue Jean Jaurès	SAINS-DU-NORD
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	BAILLEUL	LUTTUN-FAGGO	56 rue Dufour	BAILLEUL
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	BAVAY	LECOCQ	11 rue de la Gare	BAVAY
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	BEAUVOIS ET VILLAGES DU CAUDRESIS	PETIT	50 rue Berthelot	BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	BOIS BLANC-LOMME-LAMBERSART	TERNAUX	22 rue de l'Eglise	LOMPRET
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	CAMBRAI	Saint-Paul	353 avenue de Paris	CAMBRAI
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	CONDE	LEROY-SAUTIERE	11 rue Jean Jaurès	ESCAUTPONT
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	DOUAI	Saint-Albin	27 rue d'Ocre	DOUAI
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	ZELNIO	575 avenue Louis Herbeau	DUNKERQUE
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	FORNET	6 rue G. Péri	COUDEKERQUE-BRANCHE
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	DUNKERQUE	M'FOUNGOULIE	193 rue de la République	SAINT-POL-SUR-MER
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	ESCAUDAIN	ESPOSITO	59 rue Pierard	BOUCHAIN
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	ESTAIRES-LA GORGUE-MERVILLE	du Beffroi	55 place de la Libération	MERVILLE
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	FOURMIES	des Forges	8 place du Poilu	ANOR
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	GRAVELINES	ROMMENS	70 avenue Léon Jouhaux	GRAVELINES
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	HAZEBROUCK	CUVELLIER	rue de Merville - CC LECLERC	HAZEBROUCK
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	HONDSCHOOTE	des Flandres	10 rue Paul Verschaeve	WARHEM
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	IWUY	du Centre	7 rue Foch	IWUY

DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	LILLE-FIVES-HELLEMMES-MONS	BENSOUDA	5 avenue René Coty	MONS-EN-BAROEUL
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	LILLE INTRA MUROS	du Marché	364 rue Léon Gambetta	LILLE
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	LILLE SUD	LAVILLE	21 place Delecroix	TEMPLEMARS
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	MARCQ-EN-BAROEUL	du Belvédère	42 rue du Général Leclerc	SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	MAUBEUGE	HAUET-LONGA	103 route de Mons	MAUBEUGE
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	QUAROUBLE	de la Frontière (VEKEMANS)	6 rue des Déportés	CRESPIN
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	RONCQ	HORLACH	25 rue Gabriel Péri	HALLUIN
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPEES	des 4 saisons	7 rue Jean-Baptiste Colette	ATTICHES
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	SECLIN-LES WEPPEES	des Augustins	40 rue du Général Leclerc	LA BASSEE
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	SOMAIN	HONVAULT	48 rue des Sarts	RIEULAY
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	SAINT AMAND	COUSEIN BACQUAERT	28 rue du Haut Pont	SAINT-AMAND-LES-EAUX
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	TEMPLEUVE-ORCHIES	DELOBELLE	12 rue de l'Eglise	ORCHIES
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	TOURCOING	du Pont de Neuville	613-615 rue de Gand	TOURCOING
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - MARLY	Préselloise	16 rue Boussemart	PRESEAU
DIMANCHE	02/11/2014	NOCTURNE	VALENCIENNES - VILLE	de la Fontaine	10 rue de Paris	VALENCIENNES
LUNDI	03/11/2014	MATIN	BAILLEUL	LUTTUN-FAGOO	56 rue Dufour	BAILLEUL
LUNDI	03/11/2014	MATIN	CONDE	LERDY-SAUTIERE	11 rue Jean Jaurès	ESCAUTPONT
LUNDI	03/11/2014	MATIN	IWUY	du Centre	7 rue Foch	IWUY